

Démarches : renouvellement de passeport et/ou carte d'identité

Pour effectuer une demande de renouvellement de passeport et/ou carte d'identité, il est nécessaire de vous rendre dans une mairie qui possède un dispositif de recueil des données administratives.

ATTENTION : nous vous rappelons que la mairie de Pierrelaye n'est pas équipée de ce dispositif et n'est donc pas habilitée pour traiter ces demandes.

Comment faire ?

1- J'effectue une pré-demande en ligne :

Pour un renouvellement de carte d'identité : [cliquez ici](#)

Pour un renouvellement de passeport : [cliquez ici](#)

2- Je prends rendez-vous dans une mairie habilitée à traiter ma demande :

Par exemple :

- Mairie d'Herblay / tél : 01 30 40 47 08
- Mairie de Taverny / tél : 01 30 40 50 60
- Mairie de St Ouen l'Aumône / tél : 01 34 21 25 00

Contact

État Civil

Tél : 01 34 32 31 31

etat-civil@ville-pierrelaye.fr

42 bis, rue Victor Hugo

95480 Pierrelaye

Horaire d'ouverture au public

Lundi : 8h30 - 12h > 13h30 - 17h

Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45

Mercredi : 8h30 - 12h > 13h30 - 17h

jeudi : 8h30 - 12h > 13h30 - 17h

vendredi : 8h30 - 12h > 13h30 - 17h

Samedi : 8h30-12h : 1 samedi sur 2